



Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT-TROIS**
Le **SEIZE OCTOBRE**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : **9 octobre 2023**

Etaient présents : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Jean-François POISSON, Bernard CHAVEROT, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

Membre absent excusé ayant donné pouvoir : Jean-Paul FARJOT donne pouvoir à Véronique CROZET.

Secrétaire de séance : Irène CHAMBE.

2023-65

Vente d'un local communal attenant à la parcelle cadastrée AR n°370.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal avait autorisé la vente d'un local communal de 20 m² attenant à la parcelle cadastrée AR n°370 à un particulier par délibération n°2023-20 du 30 mars 2023 avant d'en constater sa désaffectation et de prononcer son déclassement du domaine public communal (objet de la délibération n°2023-52 du 21 septembre 2023).

Dès lors, considérant que le Conseil municipal a constaté la désaffectation de ce bien et prononcé son déclassement du domaine public communal, il est proposé au Conseil municipal de réitérer les termes de la délibération n°2023-20 susvisée.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la vente du local communal de 20 m² attenant à la parcelle cadastrée AR n°370 à un particulier,
- **FIXE** le prix de vente à 5 500 €,
- **DIT** que les frais connexes à cette vente seront à la charge de la commune de Montrottier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir à l'acte de vente,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre

Le Maire,

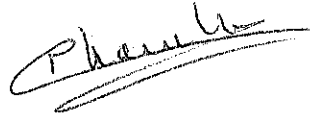
Michel GOUGET



Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20231016-DE2023-65-DE
Date de télétransmission : 19/10/2023
Date de réception préfecture : 19/10/2023

La secrétaire de séance,

Irène CHAMBE



Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Mairie de Montrottier – Tel 04 74 70 13 07 - Fax 04 74 70 20 39
Email : mairie@montrottier.fr

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20231016-DE2023-65-DE
Date de télétransmission : 19/10/2023
Date de réception préfecture : 19/10/2023